



EST-CE QUE LA CONSIGNE IMPACTE LES VENTES ?

Non. Le montant de consigne de 9\$ non taxable n'est pas une vente mais bien un dépôt d'argent. La consigne ne devrait toucher aucun compte à l'État des résultats.

Voici les 2 étapes à mettre en place pour faciliter :

- 1) la **lecture de vos rapports de vente**. Créer une touche "Consigne" sur votre système de caisse. Ceci vous permettra de séparer facilement les montants reçus de consigne et de vente de repas,
- 2) la **tenue de livre et la comptabilité trimestrielles et annuelles**: Demander à votre comptable de créer un compte de **Bilan (actif à court terme)** afin de comptabiliser les montants de consigne payés par le restaurant à Retourzy et les montants de consigne reçus par vos clients. Ainsi, ces montants ne toucheront pas l'état des résultats.

Voici un exemple concret:

Restaurant A reçoit 10 contenants de Retourzy le 1^{er} septembre ainsi qu'une facture de 90\$ non taxée payable dans les 10 jours suivant la livraison.

Voici les écritures à faire par votre comptable :

- 1) Lors de la réception des contenants et de la facture:

Compte	Compte	Débit	Crédit
Consigne reliée aux contenants (compte d'actif à court terme)		90	
	Fournisseur Retourzy		90

- 2) À la fin de la semaine, vous avez utilisé 10 contenants Retourzy:
Du rapport de vente hebdomadaire, séparer les montants de consignes des ventes.
Par exemple, vous avez vendu pour 500\$ de repas, breuvages et autres et 90\$ de consigne.

Compte	Compte	Débit	Crédit
Encaisse		590	
	Ventes		500
	Consigne reliée aux contenants (compte d'actif à court terme)		90

Note : ici votre compte d'actif à court terme "Consigne reliée aux contenants" est retombé à zéro et vous avez encaissé les montants de consigne. Et ainsi la boucle recommence.

- 3) Lors du paiement de la facture de Retourzy

Compte	Compte	Débit	Crédit
Fournisseur Retourzy		90	
	Encaisse		90

Note: vous avez déjà le remboursement de la consigne par vos clients dans votre Encaisse, donc aucun impact sur votre trésorerie.